

## Sous-section 2.—Chemins de fer Nationaux du Canada\*

A cause de l'intérêt qu'on lui porte, le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada (le National-Canadien) est étudié séparément dans la présente sous-section. Des détails plus complets se trouvent dans le rapport annuel du B.F.S. *Canadian National Railways* (n° de catalogue 52-201).

**Statistique financière.**—La structure financière initiale du National-Canadien et les mesures prises par les lois de 1937 et de 1952 sur la révision du capital pour alléger la charge des intérêts de la dette de la compagnie contractée lors de sa formation, en 1923, sont exposées dans l'*Annuaire* de 1955, pp. 859-866. En résumé, la loi de 1937 sur la révision du capital a annulé tous les emprunts qui avaient été faits pour couvrir les déficits ainsi que les intérêts non payés sur ces emprunts, et certains emprunts faits en vue d'adjonctions et d'améliorations ont été convertis en participation, libérant le National-Canadien du paiement de charges fixes sur ces montants. En vertu de la loi de 1952 sur la révision du capital, 50 p. 100 de la dette de la compagnie portant intérêt a été convertie en actions privilégiées rapportant, après paiement de l'impôt sur le revenu, un dividende de 4 p. 100 payable sur les recettes. De même, pour une période de dix ans terminée le 1<sup>er</sup> janvier 1962, la compagnie n'était pas tenue de payer les intérêts sur une tranche de 100 millions de sa dette à long terme. Le gouvernement est autorisé à acheter chaque année des actions privilégiées pour un montant proportionné aux recettes brutes de la compagnie. Par conséquent, la proportion du capital total représentée par la participation en actions est passée de 34.5 p. 100 au 31 décembre 1951 à 67.2 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1952, et la proportion du capital emprunté a subi une réduction correspondante. Fin 1965, la proportion du capital total représentée par la participation était de 51 p. 100.

\* Le Chemin de fer de la Baie d'Hudson, qui était administré et exploité par le National-Canadien pour le compte du gouvernement fédéral, fait partie du réseau des chemins de fer Nationaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1958 et est exploité de la même façon que les autres chemins de fer du gouvernement canadien. La statistique en est donc incluse dans celle du National-Canadien à compter de 1958.

## 10.—Capital du National-Canadien, 31 décembre 1956-1965

31 décembre	Capital-actions		Dette fondée envers le public		Prêts et crédits du gouvernement — Actif productif dans les Comptes publics	Total
	Gouvernement du Canada	Public	Garantie par les gouvernements fédéral et provinciaux	Autre		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1956 .....	1,616,270,966	4,508,670	794,482,906	25,086,606	353,664,828	2,794,013,976
1957 .....	1,639,451,306	4,505,870	780,346,711	17,978,788	623,967,851	3,016,250,526
1958 .....	1,704,387,845	4,504,203	1,024,710,205	9,098,765	484,781,699	3,227,492,717
1959 .....	1,723,909,722	4,503,549	1,335,510,205	5,548,765	345,684,052	3,415,156,293
1960 .....	1,721,143,162	4,499,284	1,677,209,478	3,098,765	148,021,700	3,553,972,369
1961 .....	1,744,673,266	4,499,273	1,670,653,176	2,423,765	164,593,150	3,586,842,630
1962 .....	1,767,976,925	4,499,261	1,630,895,308	2,423,765	209,026,793	3,614,822,052
1963 .....	1,792,380,188	4,485,785	1,378,875,000	2,023,764	410,354,762	3,588,119,499
1964 .....	1,817,243,906	4,345,185	1,367,811,500	2,023,764	410,354,762	3,601,779,117
1965 .....	1,843,209,298	4,345,185	1,366,061,500	2,023,764	410,354,762	3,625,994,509